



IDEE STRATEGIE : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION EN DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

	Thème : éducation au développement durable	
	Objectif stratégique	4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands
	Mission	2 : Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Soutien méthodologique

CONTEXTE / INTRODUCTION

Au Sommet sur le développement durable en Septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté un nouveau programme de développement durable qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, la lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030 : il s'agit de l'Agenda 2030.

La Région Normandie s'est engagée dans ce sens et s'est saisie de ces 17 objectifs mondiaux pour anticiper les mutations et engager une transition. Toutefois, elle ne peut concrétiser ses aspirations sans l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire et de sa population. Un tel projet relève en effet autant d'engagements collectifs que d'une responsabilité individuelle.

De ce point de vue, les structures d'éducation et de formation, en tant que lieux d'apprentissage et de sensibilisation jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une démarche de développement durable. L'éducation au développement durable, la compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la conduite de projets éducatifs associant l'ensemble de la communauté éducative, l'animation de projets transdisciplinaires portés par les éducateurs, sont autant d'initiatives qu'il convient d'encourager, de conforter et de diffuser.

Par ailleurs, la mutation provoquée par la nécessité d'envisager un développement durable est un levier de création pour l'emploi et pour la qualité de ces emplois. Des qualifications nouvelles sont attendues par les entreprises du secteur du bâtiment et de l'éco-construction, des énergies renouvelables et plus globalement pour celles s'inscrivant dans le cadre de la transition. Ce sont de nouvelles compétences, de nouveaux métiers auxquels il faut former les actifs actuels et ceux de demain. Ce sont également des référentiels de formation à adapter, à créer, et donc un enjeu pour notre collectivité en charge du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

La Région Normandie propose un dispositif unique IDÉE (Initiative Développement Durable Energie Environnement) pour soutenir les projets dans le domaine de l'Energie, de

l'Environnement et du Développement durable. IDÉE Stratégie est un des quatre volets du dispositif unique visant à soutenir l'élaboration d'une stratégie locale.

L'accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable entre dans le cadre d'IDÉE Stratégie puisqu'elle a vocation à soutenir les établissements et structures pour formaliser leur projet structurant de développement durable.

OBJECTIFS

Ce dispositif propose un cadre global commun à toutes les structures d'éducation et de formation et transversal à ses différentes directions. Il s'agit de :

- Garantir à toutes les personnes en formation, une sensibilisation, une éducation et un accompagnement au développement durable, quelle que soit sa voie de formation (formation initiale par la voie scolaire ou l'apprentissage, formation professionnelle) ;
- Mettre en place un dispositif régional d'accompagnement à l'écocitoyenneté et au développement durable commun à l'ensemble des structures d'éducation et de formation relevant de sa compétence (lycées, Centres de Formation d'Apprentis, organismes de formation professionnelle, Institut de Formation des Aides-Soignantes, Institut de Formation aux Soins Infirmiers, etc.) afin de :
 - favoriser la prise en compte globale du développement durable par ces structures, à la fois dans leur projet d'établissement, dans leur fonctionnement et dans les enseignements,
 - apporter à ces structures, une réponse régionale cohérente et lisible.
- Mettre en place les conditions d'une animation régionale inter-réseaux et une mutualisation des expériences et des outils entre les différentes voies de formation.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Structures d'éducation et de formation relevant de la compétence régionale ou accueillant des publics jeunes entre 15 et 25 ans : lycées, Centres de Formation d'Apprentis, organismes de formation professionnelle, Institut de Formation des Aides-Soignants, Institut de Formation aux Soins Infirmiers, Foyers de Jeunes travailleurs, Missions Locales, etc.

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Le dispositif régional d'accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable propose :

- deux niveaux d'intervention auprès des structures :
 - o le « conseil » assuré par les services de la Région pour l'écoute et l'information des structures sur la démarche et l'accompagnement proposé,
 - o après la signature d'une « charte d'engagement réciproque », l'« accompagnement » des structures assuré par un réseau d'accompagnateurs financé directement par la Région et/ou la formation d'un correspondant du développement durable au sein de la structure d'éducation et de formation.
- une procédure de reconnaissance régionale et académique de « structure en démarche de développement durable » repérable par un visuel,

- une animation régionale favorisant la mise en réseau des différentes structures sur les territoires, afin de capitaliser et d'évaluer la démarche globalement.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Des appels à projets sont effectués auprès des structures dans le cadre du programme régional des actions éducatives, mais des candidatures peuvent être faites tout au long de l'année.

Les établissements et structures intéressés doivent se rapprocher de la mission développement durable de la Région, qui engagera le « conseil » afin d'évaluer le niveau d'accompagnement requis en accord avec la communauté éducative.

Une charte d'engagement est ensuite signée entre la Région, l'établissement ou structure et l'accompagnateur ou formateur mandaté par la Région.

C'est cet accompagnateur ou formateur qui est directement rétribué par la Région.

Afin d'obtenir la reconnaissance de sa démarche en tant qu'« Etablissement en démarche de développement durable », l'établissement ou structure doit répondre à un appel à candidature envoyé entre octobre et décembre de chaque année. Les reconnaissances sont attribuées sur avis du comité de pilotage.

Le suivi et de l'évaluation de ce dispositif est assuré par le comité de pilotage mis en place à cet effet et composé des représentants :

- des directions concernées de la Région,
- des Rectorats de Caen et Rouen,
- du représentant du réseau d'accompagnateurs (GRAINE de Normandie).

PARTENAIRES DE LA REGION

Groupement Régional d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Normandie, réseau des accompagnateurs des démarches de développement durable, Rectorats de Caen et Rouen, Départements de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime, Métropole de Rouen Normandie, ADEME, Agence de l'Eau Seine Normandie.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices :

- délibération n° 12-04 du Conseil Régional de Basse-Normandie en date du 2 février 2012 adoptant le dispositif d'accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable
- Commission Permanente du 16 septembre 2019

Contacts :

Benjamin LECOINTE

Direction / service : Mission développement durable /
Direction Energies, Environnement et Développement
Durable

Téléphone (direct) : 02.31.06.96.39